



endesa france

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Gestion des Cadres**

**Monsieur Antonio HAYA
1 ter rue Charles Bémont
78290 CROISSY-SUR-SEINE**

Monsieur,

A la suite des différents entretiens que vous avez eus courant septembre 2007, avec la Direction de notre Entreprise, j'ai le plaisir de vous confirmer que vous intégrez notre entreprise au poste de **Directeur Commercial et Gestion de L'Energie** au sein de la **Direction Générale de ENDESA FRANCE.**

Article 1 – Société – Date d'Entrée – Statut – Titularisation

Vous êtes recruté par la Société Nationale d'Electricité et de Thermique (ENDESA FRANCE) . Comme convenu, votre date d'entrée est fixée au **15 octobre 2007.** Vous relèverez du Statut National du Personnel des Industries Electriques et Gazières (IEG).

Vous êtes titularisé dès votre entrée chez Endesa France.

Article 2 – Lieu de Travail

Votre lieu de travail sera situé à ENDESA FRANCE, 2 rue Jacques Daguerre – 92565 RUEIL MALMAISON.

La direction de ENDESA FRANCE pourra ultérieurement être amenée à vous proposer un emploi dans un autre site de la société. Dans cette éventualité, vous bénéficierez des dispositions statutaires et conventionnelles prévues pour ce type de mobilité.

Article 3 – Rémunération

En rémunération de vos services, vous percevrez un salaire composé d'une part fixe et d'une part variable.

La part fixe de votre rémunération brute annuelle s'élève à **Cent cinquante mille Euros (150 000 Euros).**

Cette rémunération brute annuelle sera payée en 13 (treize) mensualités, compte tenu du versement d'une prime de fin d'année équivalente à un mois de salaire en année pleine.

A cette rémunération fixe, s'ajoute une prime annuelle sur objectifs de **30%** (dont les résultats peuvent varier de **0 à 120%**) de la rémunération fixe brute annuelle. Elle est liée à la réalisation d'objectifs définis en commun entre vous et votre supérieur hiérarchique. Cette prime est **payable dans le courant du 1^{er} ou 2^{ème} trimestre de l'année suivante.**

ARTICLE 4 – FRAIS PROFESSIONNELS

Les frais professionnels engagés au titre des déplacements (voyages et séjours) que vous serez amené à effectuer pour l'accomplissement de vos missions seront remboursés selon les barèmes en vigueur à ENDESA FRANCE, sur présentation des justificatifs et autorisations correspondants.

ARTICLE 5 - VEHICULE DE FONCTION

Pour les besoins du service, il est mis à votre disposition un véhicule de fonction dont l'assurance et l'entretien sont à la charge de la société. Vous devez vous conformer aux instructions du Responsable des Moyens Généraux pour l'accomplissement des opérations d'entretien. Vous devez signaler, le jour même, tout incident mécanique ou accident de la circulation, établir en toute régularité le constat amiable prévu à cet effet, et vous devez vous abstenir de toute reconnaissance de responsabilité à l'égard des tiers.

Vous êtes autorisé à utiliser le véhicule de la société en dehors de vos fonctions. Vous supportez alors les dépenses (carburant, autoroute...) en résultant.

Vous ne devez jamais utiliser pour l'exécution du présent contrat un véhicule automobile ou tout autre moyen de transport vous appartenant ou appartenant à un tiers, sans autorisation expresse, préalable et écrite de la société, auquel cas, vous devrez vous être assuré à vos frais, par une assurance illimitée couvrant la responsabilité civile pouvant résulter de l'usage de ce moyen de transport.

La voiture mise à la disposition reste la propriété de la société et devra lui être restituée :

- en cas de rupture du contrat, pour quelque cause que ce soit, à la date de cessation effective des fonctions ;
- en cas de départ à la retraite ;
- à tout moment sur instructions de la société : dans ce cas, une compensation sera accordée selon les règles en vigueur chez ENDESA France, soit le versement, en 48 mensualités d'une indemnité d'un montant équivalent au prix du véhicule défini dans la procédure DM-G-001-A

Article 6 - Protection sociale et régime de retraite

A compter de votre entrée au statut, vous serez affilié au régime propre aux agents de la branche des IEG.

Article 7 – Autres avantages

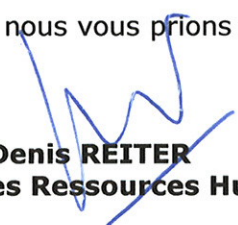
En fonction de votre situation familiale, les dispositions statutaires s'appliqueront et viendront en complément des éléments de rémunération mentionnés ci-dessus.

Vous bénéficierez, en outre, pour vos consommations de gaz et d'électricité, des tarifs préférentiels prévus pour les agents au statut des IEG.

Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire du présent courrier, revêtu de la mention manuscrite « Bon pour accord », et de votre signature accompagné des justificatifs demandés (Cf. liste jointe).

Comptant sur une collaboration fructueuse au sein de notre société, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait en double exemplaire


Denis REITER
Directeur des Ressources Humaines

PIÈCES À FOURNIR POUR CONSTITUTION DU DOSSIER I.E.G.

1 Fiche de renseignements

Photocopies des documents suivants :

Carte Nationale d'identité
Carte de Sécurité Sociale
Permis de conduire
Diplôme(s)
Stage(s) de formation professionnelle
Certificat(s) de travail

2 photos d'identité

2 Relevés d'Identité Bancaire (RIB) ou Postale (RIP)

1 Etat Signalétique et des Services Militaires
(à demander au Bureau du Service National)

1 Extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de 30 jours *

* Ecrire à : Casier Judiciaire National
 44079 NANTES Cedex 01

